

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

M A I R I E

2 place de l'Eglise
67560 ROSENWILLER
Tél. : 03 88 50 41 66

✉ secretariat@rosenwiller.com



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE ROSENWILLER**

Séance ordinaire du 15 décembre 2022 à 20h

Sous la présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Membres présents : BARABINOT Dominique, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, WANTZ Anne-Cécile, OFFENBURGER Yves, FISCHER-STEGER Anne, EINHART Nicolas, MARGUIN Stéphane

Membres excusés : GRAFF Claude (procuration à HUCK Jean-Georges), ZASOVA FRIEDERICH Biljana

Membres en retard : Néant

Ouverture de la séance : 20h05

Le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

POINT 1 : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme HUCK Claudine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15/09/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R 2121-9,

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022.

POINT 3 : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM (CCPR)

Le Maire informe que la CCPR a adressé son rapport d'activité 2021.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la CCPR.

POINT 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. le Maire rappelle que dans le cadre d'une dynamique de mutualisation visant à optimiser les recettes financières, notamment fiscales en vue de :

- pouvoir mener des projets structurants en termes d'aménagement,
- exercer de nouvelles compétences imposées notamment par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 07/08/2015,

La CCPR a instauré, par délibération N°2015-49 du 24/11/2015, la Fiscalité Professionnelle Unique, à compter du 01/01/2016 et a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ; laquelle s'est réunie le 25/10/2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport de la CLECT (cf. annexe) est soumis pour adoption aux membres du Conseil municipal des communes qui composent la CCPR.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes ;

VU les arrêtés préfectoraux du 18/01/2019 et du 30/06/2021, portant modification des compétences et statuts de la CCPR ;

VU les délibérations N°2015-49 du 24/11/2015 et N°2020-94 du 13/10/2020 du conseil communautaire de la CCPR ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 25/10/2022.

POINT 5 : PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DE FABRIQUE POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX CLASSES ET LES TRAVAUX DU CHŒUR ET DU CHEVET

VU les travaux de rénovation des vitraux classés pour un montant de 60 486 € HT,

VU les travaux de la restauration du chevet et du chœur de l'église de Rosenwiller pour un montant de 260 059,26 € HT,

VU le courrier du Président du Conseil de Fabrique annonçant, que lors de sa réunion du 12 septembre 2022, le Conseil de Fabrique a décidé d'accorder une participation financière d'une valeur 30 755,71 € à la Commune de ROSENWILLER, pour les travaux cités ci-dessus,

CONSIDERANT que les travaux sont à présent terminés et réceptionnés par le Conseil de Fabrique et la commune,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation financière du Conseil de Fabrique se montant à 30 755,71 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant

POINT 6 : OFFICE NATIONALE DES FORETS (ONF) : PROGRAMME DE PREVISION DES COUPES POUR 2023

Les parcelles 3.r, 4.a et 8.a sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l'Office National des Forêts.

Au total : 131 m³ de feuillus et 40 m³ de résineux de bois d'œuvre ; le volume du non façonné est de 287 m³, soit 410 stères.

La recette brute HT est évaluée à 16 030 €.

La recette nette prévisionnelle est de 11 390 € HT.

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la prévision des coupes proposée par l'ONF

POINT 7 : HALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°3 THIERRY MULLER VRD/PAYSAGE

À la suite de travaux supplémentaires nécessaires au vu de la nature du terrain, la modification du montant global des travaux nécessite un avenant.

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

Représenté par le Maire

Et

Agissant au nom de l'entreprise :

THIERRY MULLER, 10 rue du Commerce, 67118 GEISPOLSHHEIM

Représenté par M. VIEHE SCHNEIDER Guillaume, Président

Maîtrise d'oeuvre	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché initial			35 828,90 €
Montant total avenant HT suite travaux supplémentaires	6000 €		
Montant marché après avenant			41 828,90 €
TVA 20 %			8 365,78 €
Montant total marché TTC			50 194,68 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Drainage et canalisation des sources
 - Travaux supplémentaires : +13 297,30 € HT
- Travaux supprimés
 - Evacuation des déblais, auge grés, pavés grés : - 4790,00 € HT
- Travaux non réalisés-réfaction au marché
 - Mise en place robinets, pompe à bras, pompe : - 2507,30 € HT

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

Article 3 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de + 6000 € HT

Article 4 : MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Du fait du présent avenant, le montant TTC du marché lot3 susmentionné est porté à

50 194,68 € TTC

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- OUVRE les crédits nécessaires au compte 2131 du budget primitif 2022.

POINT 8 : DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

VU les explications de Monsieur le Maire sur le principe de l'amortissement des immobilisations, qui doit permettre de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir les cadences de l'amortissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la durée d'amortissement des travaux d'investissement liés à la construction de la centrale photovoltaïque à 25 ans

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022

POINT 9 : CHASSE COMMUNALE : ASSOCIATION DE CHASSE B.E.R. : LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N°1 : AGREMENT DE DEUX NOUVEAUX ASSOCIES

VU le Cahier des Charges Type pour la location des Chasses Communales, et notamment ses articles 9 à 13 ;

VU la convention de gré à gré en date du 30 octobre 2014 entre la commune de Rosenwiller et l'Association de Chasse du Bethel, de l'Eichwald, et de Rosenwiller (B.E.R),

VU la demande présentée par Monsieur Maurice HELMBACHER, Président de l'Association de Chasse B.E.R, demeurant à Rosenwiller, 16 rue des Vergers par courrier en date du 29 novembre 2022, qui sollicite l'agrément de Monsieur Benoit HURTER et Madame Brigitte ROSE, comme nouveaux associés de chasse.

VU les références cynégétiques et le permis de chasser de Monsieur Benoit HURTER et Madame Brigitte ROSE ;

VU l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse qui s'est réunie le 15 décembre en Mairie ;

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AGREER Monsieur Benoit HURTER domicilié à 67117 Ittenheim, 1B impasse de la licorne, et Madame Brigitte ROSE domicilié à 67117 Ittenheim, 1B impasse de la licorne en tant que nouveaux associés de l'Association de Chasse B.E.R.
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention de gré à gré du lot de chasse N°1 pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ainsi que toutes les pièces concernant cet objet.

POINT 10 : DIVERS ET INFORMATIONS

1. EGLISE : Point présenté par M. le Maire

M. le Maire présente l'avancement des travaux du marché public « RESTAURATION DU CHŒUR ET DU CHEVET DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION ».

Le marché a subi une plus-value de 5%. Le montant initial était fixé à 124 954.99€ tandis que le montant final s'élève à 131 164.87€ soit une plus-value de 6 209.88€.

Lot 1 : GROS ŒUVRE - PIERRE DE TAILLE - ENDUIT EXTERIEUR - ECHAFAUDAGE :
Un schéma de l'église est projeté où l'on peut voir les différents travaux réalisés (bouchons, remplacement de pierres, injections et/ou ragréages)

Lot 2 : CHARPENTE - COUVERTURE : Plusieurs photos illustrent certains travaux réalisés : habillage des lucarnes d'aération du toit et du chœur / pose d'un épi de faitage en cuivre en remplacement de celui en zinc / faitières maçonnées à la chaux / croupes du toit et chatières façonnées en feuille de cuivre / démontage du toit de la sacristie Nord et du local chaufferie / couverture en tôle de cuivre pour toit à faible pente avec méthode dite « joint debout »

Lot 3 : VITRAIL : La suite du power-point montre le remontage des vitraux non classés à la suite de la restauration réalisée à la manufacture Vincent-Petit de Troyes, la mise en place des survitrages des vitraux classés ainsi qu'un avant/après.

2. HALLE COMMUNALE : Point présenté par M. le Maire

Le portail de la halle communale a été installé. La structure et la pose ont été réalisées par la Métallerie AMANN de Boersch, sous-traitant du lot 8 - Menuiserie attribué à l'entreprise Au fil du bois d'Obernai.

3. COUT DE L'ENERGIE : Point présenté par M. le Maire

L'école subit une hausse du coût de l'énergie. Le tarif n'est pas réglementé à cause de la puissance nécessaire qui est supérieure à 36KWA.

Entre 2020 et 2023, l'augmentation à prévoir sera de 904.13%.

4. LOTISSEMENT : Point présenté par M. le Maire

A ce jour, il reste 8 terrains en vente et 2 terrains sont en cours de cession. M. le Maire a signé le compromis de vente pour les maisons en bande et le collectif. Le budget lotissement a actuellement 2 millions d'euros en trésorerie à la suite des différents versements. Certains

permis sont en cours d'instruction, d'autres délivrés. Beaucoup de personnes appellent en mairie pour avoir plus d'informations, sûrement grâce aux panneaux apposés sur les terrains cessibles. Le problème constaté est souvent le même : la faible capacité de financement des particuliers.

5. OPERATION DESHERBAGE DU CIMETIERE ET DECORATION DE NOEL : Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire tenait à remercier les différents bénévoles qui ont participé.

6. CHANTIER NATURE : Point présenté par Jean-Georges HUCK

Le chantier nature participatif a eu lieu le 3 décembre dernier sur la colline du Holiesel. L'équipe de 15 bénévoles a dégagé un passage afin de prévoir l'installation future d'une palissade pour les moutons. Ces derniers sont de races spécifiquement choisies afin de favoriser le réensemencement des essences locales. Dans 10 ans, l'objectif serait de redonner un aspect de prairie sèche au lieu.

7. PRODUCTION CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE : Point présenté par M. le Maire

La centrale photovoltaïque a été activée courant mai 2022. Grâce à l'application connectée, nous avons un aperçu de la production. En 7 mois (de mai à décembre 2022), la centrale a produit 73,02 MWh. La commune a reçu le premier paiement de 6756.05€ de l'Electricité de Strasbourg.

8. BULLETIN COMMUNAL : Point présenté par Claudine HUCK

Le bulletin communal est en cours de finalisation. Les dernières relectures seront réalisées lundi 19 décembre 2022. L'impression et la mise sous enveloppes est prévue mardi 20 décembre 2022. Il sera accompagné du calendrier communal, du calendrier des collectes 2023 du Select'om et du Quoi de 9.

Claudine HUCK présente les différentes composantes du bulletin communal aux conseillers : cadre de vie, opération désherbage, maisons fleuries, fête des récoltes, fête de Noël des Aînés, Halloween par Rosace, travaux église, exposition 1914-1918, inauguration des nouveaux locaux de la LPO, aménagements et actions nature, page littéraire, bibliothèque, action sociale, page des enfants, etc...

9. CONSEIL D'ECOLE : Point présenté par Claudine HUCK

Le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre 2022. Durant la réunion, différents sujets ont été abordés :

- les résultats de l'élection des parents d'élèves
- l'effectif actuel de l'école : 56 élèves
- le système d'évaluation
- les sorties (piscine jusqu'au 12 décembre 2022 pour les CM2, spectacle de Noël, sortie vendange)
- Capteur de CO2
- Bibliothèque

- Exercices de sécurité
- Plan de continuité pédagogique en cas de situation similaire à 2020
- Harcèlement scolaire
- Soucis informatique (un ordinateur a été remplacé)

10. PROJET ENTREE EST DU VILLAGE : Point présenté par Stéphane MARGUIN

La commission cadre de vie s'est rendu sur place afin d'analyser les différentes possibilités. Stéphane MARGUIN a élaboré une modélisation en 3D afin de présenter le projet qui est composé ainsi :

- Des parois vitrées seront installées en guise de garde-corps
- Une fontaine sera créée
- Les matériaux principalement utilisés seront du calcaire et de l'acier corten
- Les tracteurs conserveront la possibilité d'opérer un demi-tour
- Une rampe d'accès PMR est prévue
- Autres aménagements : bacs à fleur en acier corten, bancs, etc.

11. REUNION DE LA COMMISSION CADRE DE VIE : Point présenté par Jean-Georges HUCK

La commission cadre de vie s'est réunie le 21 novembre 2022. Plusieurs sujets ont été abordés durant cette réunion :

- Organisation du marché de Noël : Le marché hebdomadaire sera sur le thème de Noël ce vendredi 16 décembre 2022 avec de la musique, des boissons chaudes, des produits spéciaux...
- Communication : Le marché des producteurs ne touche pas assez de monde. La communication doit être étendue. Plusieurs idées sont retenues : Facebook, Instagram, Office de Tourisme, agenda des DNA, etc.
- La confection des décorations de l'Avent a été réalisée le 25 novembre 2022 à l'atelier communal
- Une sensibilisation aux pratiques du compostage assurée par le Select'om est programmée pour le 1er trimestre 2023.
- Chantier nature participatif

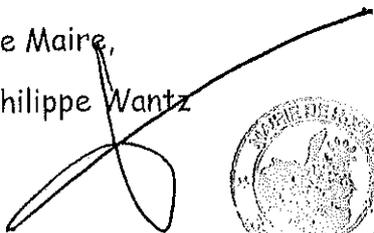
12. SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES AGENTS : Point présenté par Claudine HUCK

Cette année, la formule de la fête de Noël des Aînés et du personnel communal a été modifiée. Il est proposé de faire un repas au restaurant avec l'ensemble du conseil municipal et des agents de la commune. La fête de Noël des Aînés, organisée par le Comité d'action sociale, s'étant tenue le 27 novembre 2022

La date proposée est le 27 janvier 2022.

Séance levée à 22h10.

Le Maire,
Philippe Wantz




La secrétaire de séance,

Claudine Huck

